



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

*Séance du 12 Juillet 2018*

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 29

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 2

**OBJET :**

**EXECUTION DE  
SERVICES DE  
TRANSPORT A LA  
DEMANDE DE  
VOYAGEURS (TAD)  
SUR LE  
TERRITOIRE DE  
VICHY  
COMMUNAUTE**

**ATTRIBUTION DES  
MARCHES**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - A. CORNE - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - C. DUMONT - M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - R. LOVATY - G. MARSONI - C. SEGUIN - N. COULANGE - G. DURANTET, Membres formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

MM. A.G. CROUZIER - A. DUMONT, Vice-Présidents.

Mme et MM. E. VOITELLIER - J.M. BOUREL - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC - C. BERTIN - C. BOUARD - C. CATARD - C. FAYOLLE - J. JOANNET - P. COLAS - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - F. BOFFETY - A. CHAPUIS, Membres

**Rendue exécutoire :**

Transmise en Sous-Préfecture

le : **24 JUIL. 2018**

Publiée ou notifiée

le : **24 JUIL. 2018**

**Secrétaire :** M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2242-3,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** les instructions budgétaires M14 et M43,

.../...

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 4 juin 2018 et publié au BOAMP et au JOUE le 6 juin 2018,

**Considérant** que l'exploitation des services de transport à la demande de voyageurs a été lancée sous la forme de 2 lots géographiques comme suit :

- lot 1 « *plaine* », pour une durée de 4 ans, intégrant une prestation supplémentaire éventuelle « centrale de réservation téléphonique »,
- lot 2 « *montagne* », pour une durée de 2 ans, renouvelables deux fois 1 an,

**Considérant** les critères de jugement des offres suivants :

- Prix de la prestation pondérée à 60 %,
- Qualité technique pondérée à 40 %,

**Considérant** qu'en application des critères de jugement précités, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juillet 2018 a pris les décisions suivantes :

- Lot 1 : procédure déclarée infructueuse au motif suivant : les trois offres sont inacceptables. Une nouvelle procédure de marché négocié sera lancée sans publicité avec mise en concurrence de l'ensemble des candidats ayant remis une offre lors de la première consultation,
- Lot 2 : attribué à la société Ambulances Hugon, pour un montant estimé sur la durée du marché de 87 780 € TTC,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion du marché de prestation de services relatif au lot<sup>2</sup> à Ambulances HUGON pour un montant de 87 780 € TTC sur la durée du marché,
- de relancer la procédure pour le lot n°1 conformément à la décision de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président ou le conseiller délégué à signer le marché correspondant au lot 2,
- d'autoriser le Président ou le conseiller délégué à signer le marché correspondant au lot 1, tel que ce marché sera attribué par la commission d'appel d'offres dans la limite d'un montant estimé pour la durée du marché à 1 300 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 12 juillet 2018.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET

Objet de l'acte : 2018 - EXECUTION DE SERVICES DE TRANSPORTS A LA DEMANDE DE  
VOYAGEURS (TAD) SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE -  
ATTRIBUTION DES MARCHES

.....  
Date de décision: 12/07/2018

Date de réception de l'accusé 24/07/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 12JUI2018\_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180712-12JUI2018\_2-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 2.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180712-12JUI2018\_2-DE-1-1\_1.pdf )